

Le dispositif de la CNAC à la loupe

The CNAC device under the microscope

HIMRANE MOHAMMED, Chercheur associé au CREAD, Université de Jijel;

Mail : m_himrane@univ-jijel.dz

Reçu le: 31/12/2019

Accepté le 17/03/2019

Publié le 04/06/2019

Résumé

L'action des pouvoirs publics s'est traduite par la mise en place de plusieurs dispositifs d'aide à la création d'entreprises. Cette étude se présente comme une évaluation du dispositif de la CNAC, nous avons essayé de répondre à la question suivante : dans quelle mesure le dispositif la CNAC favorise-il la création d'entreprises en Algérie :

Pour ce faire, nous avons choisi une méthode analytique, et il en ressort que le dispositif participe d'une manière significative à la création des entreprises par rapport au total des créations d'entreprises en Algérie. Toutefois, la qualité des entreprises créées notamment celles qui représentent un potentiel d'emploi élevé reste insuffisante. Il faut tout d'abord une réorientation dans la structure des activités financées.

Mots clés: CNAC, création d'entreprises, emploi, chômage, entrepreneuriat.

Jel Classification Codes: M19, O57.

Abstract

The government action has led to the implementation of several devices for business creation. This study takes an evaluation form the CNAC device. We tried to answer the following question: To what extent does the CNAC device favour business creation in Algeria.

For this purpose, we adopted an analytical method. We notice that the device is involved in a significant way to the creation of businesses. However, the quality of the new businesses, including those representing a high employment potential remain insufficient. It must be a review in the activity financing structure.

Keywords: CNAC, business creation, employment, unemployment, entrepreneurship.

Jel Classification Codes: M19, O57.

Auteur correspondant: Himrane Mohammed, *Email:* m_himrane@univ-jijel.dz

1. Introduction:

L'aide à la création d'emplois et la lutte contre le chômage des jeunes, sont des politiques publiques par excellence. En Algérie, il existe plusieurs dispositifs orientés pour assurer ces missions, à l'instar de L'ANSEJ, et de la CNAC. On va se limiter dans notre étude au dernier dispositif.

L'entreprise est considérée comme étant une entité économique, qui procure des richesses aux économies en matière d'emploi, de valeur ajoutée et de recettes fiscales nécessaires à la couverture des dépenses publiques. C'est ainsi que chaque pays dans le monde adopte des stratégies à travers des politiques publiques pour aider l'entreprise dans sa création et dans son évolution.

À cet effet, le gouvernement a été obligé d'entamer des réformes plus profondes. Ainsi, la création d'entreprises privées et de dynamique entrepreneuriale deviennent son cheval de bataille en vue de créer de la richesse et de l'emploi.

En fait, le sacro-saint des buts d'un gouvernement est la lutte contre le chômage et la création de richesses, car elles constituent un socle de stabilité et de rayonnement social. À ce titre, les gouvernements disposent de politiques publiques comme outils qui leur permettent d'intervenir et d'interagir avec la vie sociale de leurs citoyens.

Une politique publique, selon Lesli Pal, est « une série d'actions ou d'inactions que des autorités publiques choisissent d'adopter pour régler un problème ou un ensemble de problèmes » (Pal Leslie, 2010). Dans le cadre de la stratégie du gouvernement de lutte contre le chômage à travers la création d'entreprises, une enveloppe de 350 milliards DA a été allouée lors du programme quinquennal 2010-2014 (Saib Mohamed, 2014), et ce, pour accompagner l'insertion professionnelle des diplômés universitaires et de la formation professionnelle, à travers les dispositifs mis en place par l'Etat pour aider à la création d'entreprises et à l'emploi.

La présente étude se limite à l'évaluation du dispositif d'aide à la création d'entreprises, la CNAC. Cet accompagnateur partage des caractéristiques communes avec d'autres dispositifs telles que le mode de financement et les procédures d'accompagnement. Par ailleurs, cette importance portée pour la création d'entreprises suscite un intérêt aussi bien pour l'État que pour tous les autres intervenants dans ce secteur. Cela nous amène à focaliser notre problématique autour de la question suivante :

Dans quelle mesure le dispositif d'aide à la création d'entreprises, la CNAC favorise-il la création d'entreprises en Algérie ?

La Caisse Nationale d'Assurance Chômage, a été créée en 1994, en application des dispositions du décret exécutif n°94-188 du 6 Juillet 1994 portant statut de la Caisse Nationale d'Assurance Chômage (Journal Officiel n°44 du 07 Juillet 1994). Depuis sa création en 1994, en tant qu'institution publique de sécurité sociale, (sous tutelle du

Ministère du Travail de l'Emploi et de la Sécurité Sociale), elle a connu un élargissement de ces missions à travers le temps. En effet, sa première vocation était d'atténuer ou « amortir » les effets sociaux consécutifs aux licenciements massifs de travailleurs salariés du secteur économique, décidés en application du plan d'ajustement structurel (PAS).

Concernant notre méthodologie, nous allons traiter plusieurs aspects du dispositif qui nous renseigne sur ses limites et réussites. Pour procéder, Le présent travail est consacré à l'analyse et à l'évolution du dispositif d'aide à la création d'entreprises : la CNAC. Nous allons tout le long de cette section nous intéresser à l'évolution des créations d'entreprises dans le cadre de ce dispositif, la part des femmes dans le total des projets, la répartition par secteur d'activité, et pour finir, la contribution de la CNAC dans la création totale des PME en Algérie.

2. Evaluation de la Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC)

Dans le cadre de la lutte contre le chômage et la précarité, la CNAC a été créée pour prendre en charge les chômeurs licenciés par les entreprises publiques. Elle s'était transformée en 2004 en dispositif œuvrant à soutenir les chômeurs porteurs de projet d'investissement. Le dispositif CNAC, vise les chômeurs de la tranche d'âge 35-50 ans qui investissent dans des activités industrielles et/ou de services.

Pour toute évaluation, l'identification de la politique publique est une phase primordiale, cela passe par la détermination des caractéristiques particulières qui régissent toute politique publique (Surel, 2002). Les méthodes de l'évaluation reposent sur un ensemble de techniques, notamment autour de la notion de pertinence, d'efficience, d'efficacité et d'impact d'une politique » (Drast-Dguhc et al, 2004).

2.1. Evolution des créations d'entreprises dans le cadre de la CNAC

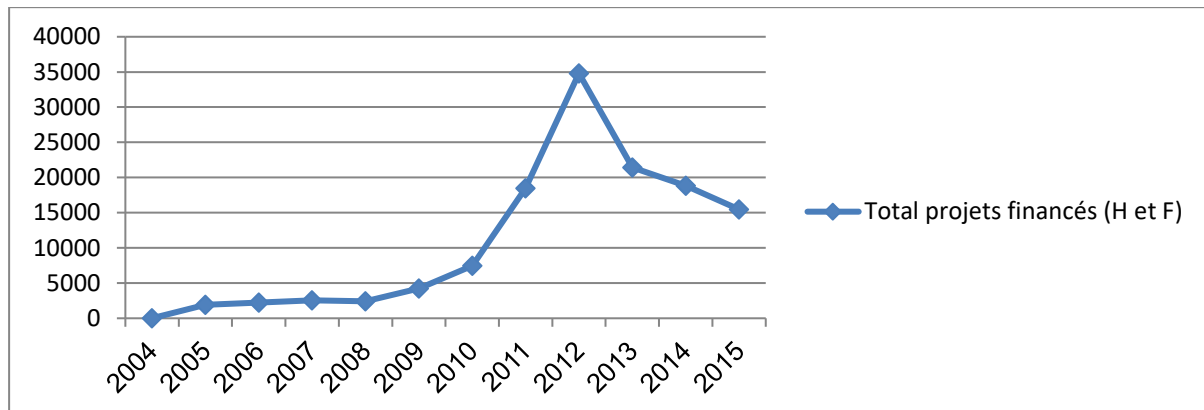
Selon Schumpeter « L'essence de l'entrepreneuriat [...] a toujours à faire avec l'apport d'un usage différent de ressources nationales qui sont soustraites de leur utilisation naturelle et sujettes à de nouvelles combinaisons (Fayolle et Verstraete,2014). Pour étudier l'évolution des créations d'entreprises, nous allons nous appuyer sur le tableau et de la figure suivante :

Table N°1 : Evolution des créations d'entreprises dans le cadre de la CNAC

	2004	2006	2007	2008	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Total des projets financés	13	2236	2574	2429	7465	18490	34801	21412	18823	15449	129 814

Source : Caisse National d'Assurance Chômage

Figure N°1 : Total des projets financés



Source : Caisse National d'Assurance Chômage

L'une des missions de la caisse nationale d'assurance chômage est l'aide à la création d'activités pour les chômeurs promoteurs âgés entre 35 et 50 ans.

Nous allons évaluer l'évolution des créations d'entreprises dans le cadre de ce dispositif destiné à une tranche d'âge limité.

L'attribution d'aides de la part de la CNAC a commencé en 2004, avec un début timide. En effet, l'année 2004 a enregistré 13 projets financés, et cela est dû à la nouveauté de la mission, bien que la mise en vigueur du dispositif date de 1994.

A la lecture du tableau 1, nous constatons une évolution constante depuis 2005 à 2012 avec une augmentation de près de 1 000 projets annuellement, et cela jusqu'à 2008, pour passer en 2009 à 4221, soit une évolution de près de 2 000 projets. Quant à l'année 2010, elle a enregistré 7 465 projets, soit une évolution de près de 57% comparativement à 2009.

Ensuite, à partir de l'année 2011, le nombre de projets a dépassé le seuil des 10 000 projets (18490 projets en 2011). L'année qui a marqué la plus grande évolution est l'année de 2012 avec 34 801 projets, soit une évolution de près de 53.13%. Après 2012, on constate une diminution pour les projets financés par la CNAC, en effet, dès 2013, il y a eu une diminution de près de 10 000 projets pour enregistré 21 412 projets, et cette tendance se confirme pour 2014 et 2015 respectivement 18 823 et 15 449 projets.

2.2. Les projets financés par sexe (homme, femme) et évolution des projets

Pour faire ressortir la part de chaque sexe dans le total des projets et l'évolution des projets féminins, on va s'appuyer sur Tableau 1 et figure 1 comme suit :

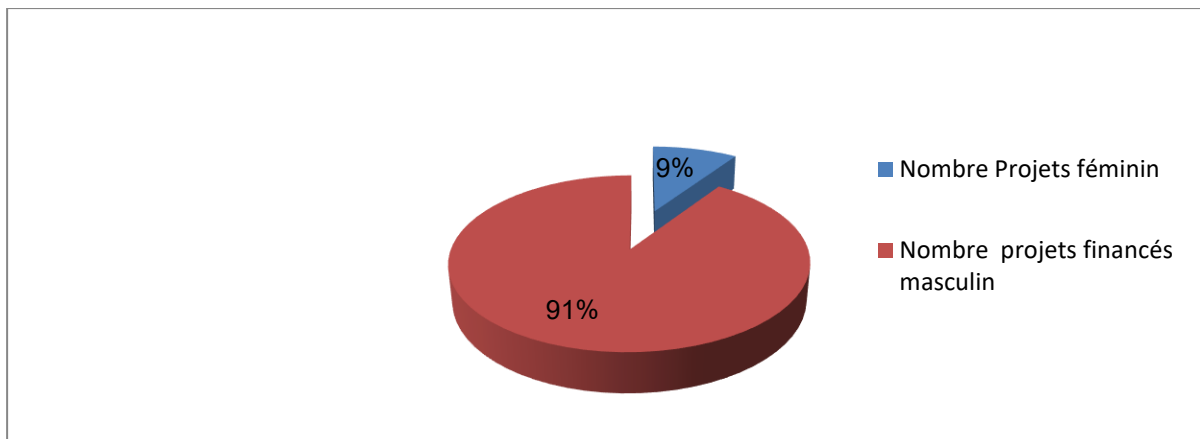
Table N°2 : Evolution des projets féminins dans le cadre de la CNAC

Années	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre Projets féminin	2	157	239	242	205	326	494	1067	2510	2202	2345	2397

Source : Caisse National d'Assurance Chômage

La CNAC ne totalise que 9% des projets destinés aux femmes, (moins que l'ANSEJ,10%). Le total des projets est 12 186.

Figure N°2 : Les projets financés par sexe



Source : Caisse National d'Assurance Chômage

Depuis 2004, et comme leurs homologues masculins, les femmes n'ont pas eu d'engouement réel envers la CNAC. En effet, dès le début, on constate seulement deux (02) projets financés, même si on remarque une nette évolution, il n'en demeure pas moins que les chiffres restent très faibles. Ainsi, l'année qui a enregistré le plus de projets est celle de 2012, et cela pour les mêmes raisons citées plus haut. L'année 2013 marque une diminution dans les projets financés par les femmes, ce qui est la même logique chez les hommes.

Par ailleurs, selon une enquête de l'ONS (ONS,2013), les femmes chômeuses sont près de 90% à refuser un emploi dans une autre Wilaya, et 88% à refuser un emploi éloigné du domicile, et cela est dû notamment au refus de la société algérienne d'accepter qu'une femme puisse louer seule, ce qui pose donc un problème de mobilité.

2.3. Projets financés par genre et par secteur d'activité

A la fin pour faire ressortir, la part de chaque secteur, nous allons nous appuyer sur le tableau suivant :

Table N°3: Projets financés par genre et par secteur d'activité (Cumul au 31/12/2015)

Secteurs d'activités	Exercice 2015		Cumul au 31-12-2015	
	Nombre de projets financés	Part des femmes	Nombre de projets financés	Part des Femmes
Agriculture	4 652	658	14 188	1 681
Artisanat	3 088	693	9 870	2 207
BTP	1 067	22	7 599	171
Hydraulique	37	2	307	15
Industrie	1 754	365	9 821	2 127
Maintenance	107	3	737	18
Pêche	85	0	355	2
Prof libérales	151	68	711	312
Services	3 980	577	28 252	4 805
Transport Marchandise	436	8	45 793	698
Transport Voyageurs	92	1	12 181	150
TOTAL	15 449	2 397	129 814	12 186

Source : Le Bulletin d'information statistique N°28, le ministère de l'Industrie et des Mines.

Tableau3 qui retrace les projets financés par genre et par secteur d'activités fait ressortir que le secteur dominant tant pour les hommes que les femmes reste les services avec 28 252 projets et avec une proportion de 17% pour les femmes, soit 4805 projets. Le deuxième secteur qui compte plus de femmes est l'artisanat avec 2 207 projets, soit 18.11% du total des projets à destination des femmes. Pour leurs homologues masculins, le deuxième secteur est le transport de marchandises. Cela soulève la problématique de la saturation de quelques secteurs et leur impact notamment sur l'économie et la monopolisation de la main d'œuvre au détriment des autres secteurs, plus stratégiques.

On remarque aussi que les femmes sont quasi absentes dans des secteurs tels que la pêche et l'hydraulique. Une autre remarque peut être soulevée, quels sont les véritables bénéficiaires des projets financés au profit des femmes tels qu'on peut lire sur le tableau 3 ? Comme 150 des projets sont dans le secteur du transport des voyageurs, donc est-ce que vraiment ces activités appartiennent-elles aux femmes ? Sachant que le transport crée très peu d'emplois, à savoir deux postes (un chauffeur et un receveur). Concernant

la profession libérale, les femmes sont bien présentes dans le cadre de l'ANSEJ, avec un taux de 44% et très peu dans le cadre de la CNAC, 3% sur le total des projets.

3. Projets financés par secteur d'activité dans le cadre de la CNAC

Le tableau suivant reprend les projets par secteur pour l'année 2015 et le cumul depuis 2004 à 2015.

Table N°4 : Projets financés par secteur d'activité (cumul au 31/12/2015)

Secteurs d'activités	Exercice 2015			Cumul au 31-12-2015			
	Nombre de projets financés	Part de la femme	Impact emploi	Nombre de projets financés	Part de la femme	Impact emploi	Total financement (MDA)
Agriculture	4 652	658	11 382	14 188	1 681	34 522	53 423,17
Artisanat	3 088	693	8 128	9 870	2 207	26 078	29 489,45
BTP	1 067	22	3 215	7 599	171	24 568	29 762,93
Hydraulique	37	2	123	307	15	1 065	2 163,79
Industrie	1 754	365	5 172	9 821	2 127	28 653	42 582,39
Maintenance	107	3	261	737	18	1 779	2 024,30
Pêche	85	0	370	355	2	1 293	2 393,77
Prof libérales	151	68	331	711	312	1 541	2 380,95
Services	3 980	577	8 267	28 252	4 805	59 316	99 366,74
Transport Marchand	436	8	527	45 793	698	69 597	118 163,54
Transport Voyageurs	92	1	145	12 181	150	18 459	28 799,73
TOTAL	15 449	2 397	37 921	129 814	12 186	266 871	410 550,76

Source : Le Bulletin d'information statistique N°28, ministère de l'Industrie et des Mines.

Concernant l'année 2015, le nombre de projets financés avait atteint 15 449 projets répartis sur plusieurs secteurs d'activités avec une plus grande part réservée au sexe masculin. Nous observons que pour cette année le secteur dominant est celui de l'agriculture qui détrône le secteur des services avec 4 652 projets, et cela est valable même pour les projets féminins avec 658 projets. Le secteur a généré 118 382 emplois, ce qui représente un taux de 30% des emplois pour l'année 2015. Cela signifie un

revirement dans l'orientation des projets vers un secteur plus stratégique et primordial pour l'économie algérienne susceptible d'atteindre l'autosuffisance alimentaire pour le pays.

Les deux secteurs qui représentent la quasi-totalité des projets financés restent les services et l'artisanat avec respectivement 3 980 et 3 088 projets financés par la CNAC, soit presque le taux de 46% du total des projets financés. Ils ont généré 16 395 emplois, soit un taux de 44% sur le total des emplois créés. Par ailleurs, les deux secteurs qui restent insuffisamment représentés sont le secteur de l'hydraulique et la pêche avec respectivement 37 et 85 projets financés.

De 2004 à 2015, la CNAC a financé 129 814 projets répartis sur plusieurs secteurs avec un coût de 410 550.76 millions de dinars, générant 266 871 emplois directs.

Le secteur dominant pour toute la période est le secteur du transport de marchandises avec 45 793 projets financés, soit un taux de 35%, générant un total de 69 597 emplois, soit un taux de 26% sur le total des emplois cumulés jusqu'à 2015. Le secteur des services se positionne en deuxième place avec 28 252 projets et génère 59 316 emplois.

Le coût moyen dans le cadre du financement de la CNAC est de 3 162 602 dinars, avec des financements proportionnels au nombre d'entités créées. En effet, c'est le secteur du transport de marchandises qui se taille la part du lion avec 118163.54 millions de dinars, soit 29% du total des financements.

Le tableau suivant retrace les principaux agrégats relatifs à la CNAC.

Table N°5 : Présentation des principaux agrégats

Principaux agrégats	Résultats de l'exercice 2015	Bilan cumulé au 31/12/2015
Nombre dossiers déposés	17 013	377 016
Attestations d'éligibilités délivrées	15 509	246 947
Nombre d'accords bancaires	21 209	151 693
Nombre de rejets bancaires	99	8 451
Nombre de projets financés	15 449	129 814

Source : Le Bulletin d'information statistique N°28, ministère de l'Industrie et des Mines.

A la lecture de ce tableau, on constate que depuis 2004, 8 451 rejets bancaires, soit 5.57% contre 151 693 accords. Le nombre de dossiers déposés pour 2015 est de 17 013 avec 15 509 attestations d'éligibilités délivrées. Concernant toute la période entre 2004 à 2015, il y'a eu 377 016 dossiers déposés contre 246 947 attestations d'éligibilités délivrées. L'engouement au niveau de ce dispositif reste inférieur comparativement à l'ANSEJ, et cela peut s'expliquer soit par la tranche d'âge qui est ciblée ou par le dispositif et les modalités du dispositif qui ne trouvent pas échos auprès des jeunes chômeurs.

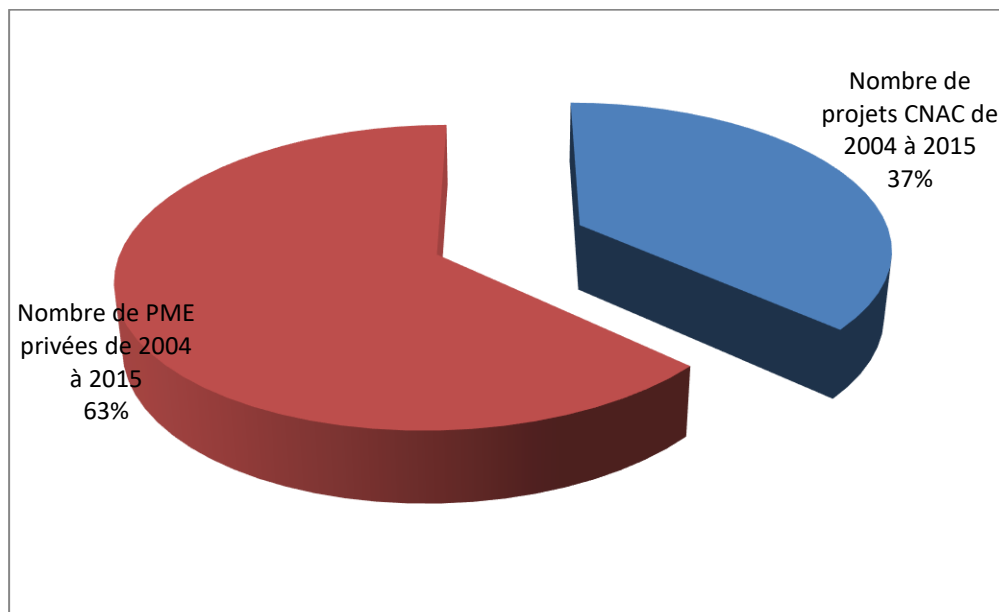
4. La contribution de la CNAC dans la création totale des PME.

A travers le tableau, on peut lire que la part des projets financés dans le cadre de la CNAC est de 37% du total des PME privées créées dans une période comprise entre 2004 et 2015. Même si la part de la CNAC est inférieure à celle de l'ANSEJ, elle n'en demeure pas moins qu'elle contribue à l'augmentation des PME en Algérie, surtout que le dispositif est destiné à une tranche d'âge comprise entre 35 et 50 ans, ce qui reste important vu l'âge avancé des bénéficiaires. Sachant que cette tranche d'âge n'est pas celle qui est plus entrepreneuriale et participe à la création des entreprises comparativement aux bénéficiaires de l'ANSEJ.

Table N°6 : La part de la CNAC dans la création totale des PME.

Années	2013	2014	2015
Nombres de PME	777259	851511	934037
Nouvelles créations	65984	77252	82526
Nombre de projets CNAC	21412	18823	15449
La part de La CNAC dans la création totale des PME	32.45%%	24.36%	18.72%

Source : Bulletins d'information statistique de la PME et les statistiques de la CNAC.

Figure N°3 : La part de la CNAC dans la création totale des PME 2004-2015.

5. Résultats et Discussion :

5.1. Résultat et limites :

Nous exposons les limites du dispositif CNAC qui a fait l'objet de notre étude:

- L'absence d'une évaluation périodique de la politique de l'emploi et de création d'entreprises par les deux départements ministériels en charge du pilotage de cette opération, ne permet pas de s'assurer du degré de réalisation des objectifs et de prendre connaissance des contraintes rencontrées dans sa mise en œuvre ;
- Absence d'évaluations externes telles qu'elle est effectuée par l'IGF et la Cour des comptes, et leur publication. En effet, les rapports produits par ces entités restent frappés du secret et de la confidentialité ;
- L'absence de fiabilité des chiffres communiqués ont atténué la pertinence des données statistiques produites, car ils ne proviennent que d'une seule source.
- L'absence de coordination et d'échange d'informations entre les différents organismes en charge de la gestion des dispositifs d'aide à la création d'entreprises (ANSEJ; CNAC, ANGEM, ANDI) qui peut conduire à l'enregistrement des cas de fraude ;
- L'absence de la production des données chiffrées fiables sur les soutiens indirects (dégrèvements fiscaux et sociaux, abattement des taux d'intérêt bancaires sur les

crédits accordés), qui doivent être intégrés à l'évaluation des dispositifs, soit par l'ANSEJ, soit par la CNAC, mais aussi par la direction générale des impôts puisque que l'on constate l'absence totale de ces statistiques ;

- Le manque d'accompagnement et de suivi des projets après leur création des projets ;
- Le manque de données sur la viabilité des entreprises créées ;
- L'absence d'une cartographie des bénéficiaires en vue d'identifier notamment la qualité de ces derniers et de leurs diplômes.
- L'absence des statistiques sur le recouvrement des prêts non rémunérés.
- L'absence des données sur le coût total des projets financés, et la part des financements bancaires ;
- L'insuffisance des projets financés par les femmes qui représentent que 9%.
- Le nombre de projets financés par la CNAC reste inférieur à ceux financés par l'ANSEJ ;

5.2. Discussion et recommandations

D'après les freins de la CNAC, nous tenons à présenter certaines recommandations :

- Mettre en place, un organisme d'évaluation interne, qui fera un état des lieux chaque année avec la publication du rapport ;
- Divulguer au grand public, les rapports de la cour des comptes et de l'IGF pour évaluer la véracité des données ;
- Harmoniser la politique de création d'entreprise et d'emploi entre les différents dispositifs notamment pour éviter les situations de fraude et de saturations de secteurs ;
- Etudier les coûts directs et indirects de la création d'entreprises dans le cadre de l'ANSEJ et de la CNAC et les comparer premièrement entre eux et entre les autres dispositifs ainsi que l'entreprise créée hors dispositifs.

- Mettre en place, un système informatique, au niveau de la DGI, qui reprendra tous les dégrèvements fiscaux ainsi que le suivi des entreprises, pour produire des informations sur le crédit d'impôt, et évaluer notamment l'un des buts de l'Etat, qui consiste à l'élargissement de l'assiette, et le suivi de la viabilité des entreprises existantes (en survie).
- Renforcer la coordination et les échanges d'information entre les organismes chargés de piloter les dispositifs de création d'emploi avec l'administration fiscale et les organismes parafiscaux (CNAS et CASNOS) en vue de déceler les micro entreprises qui ne s'acquittent pas de leurs obligations vis-à-vis de ces organismes, et qu'il convient de les suivre rigoureusement du fait du risque élevé de la fraude.
- Etablir des études régulières sur le marché et accorder les crédits selon les besoins de ce dernier et éviter la saturation de certains secteurs.
- Mettre en place des procédures d'accompagnement des porteurs de projets durant le processus de création de leur micro entreprise par la mise en place d'incubateurs de projets et d'espaces d'entrepreneuriat au sein même des universités et des centres de formation professionnels;
- Mettre en place des procédures d'accompagnement des projets, notamment techniques et financière, mais aussi leurs offrir des formations dans le domaine de la gestion et du marketing.
- Accélérer le rythme du recouvrement pour aboutir à une autonomie financière, et ne plus recourir au trésor public, pour le financement des projets.
- Diminuer le taux de participation dans le financement des projets avec des prêts non rémunérés, et de faire participer les banques publiques, mais aussi privées dans le financement.
- Favoriser beaucoup plus les régions du sud, pour installer un tissu de PME, en accordant aux gens du nord la possibilité de créer leurs projets dans le sud à travers l'élimination des entraves administratives, notamment la résidence.

Conclusion

Pour lutter contre le chômage et encourager la création d'entreprises en Algérie, les pouvoirs publics ont mis en place des dispositifs d'aide à la création d'entreprises tels que la CNAC qui a financé 58 604 projets jusqu'à 2015 et créé 82 056 emplois, soit une moyenne 1.4 emploi par projet.

Notre travail a été axé sur l'analyse statistique, et à travers elle, nous avons développé plus au moins les points positifs et négatifs du dispositif CNAC. En effet,

depuis sa mise en place, le dispositif a financé des milliers de projets et généré plusieurs milliers d'emplois. Ce qui est déjà un apport considérable. Cependant, plusieurs limites ont été soulevées notamment sur les coûts considérables dégagés pour le financement du dispositif, ainsi que sur l'orientation des financements vers surtout le secteur du transport. Sachant que ce dernier est saturé, et s'opère au détriment des autres secteurs plus stratégiques et plus porteurs d'emplois, tels que l'industrie et l'agriculture.

Cependant, les secteurs les moins sollicités sont les plus porteurs d'emploi, tels que la pêche, l'hydraulique et l'industrie, avec une moyenne de 4 emplois par projets créé. Donc, nous remarquons qu'il existe une prédominance des projets à faible potentialité d'emploi. Ajouté à cela, les projets les mieux représentés dans les deux dispositifs sont les plus contraignants pour l'extension d'activités. A cet effet, ils réduisent de façon considérable les chances de recrutement futur de la main d'œuvre

Sur le plan des recommandations visant à stimuler la création d'entreprises en Algérie à travers les deux dispositifs, il faut tout d'abord une réorientation dans la structure des activités financées. Le financement doit porter sur la nature des projets et non pas sur la demande des promoteurs. Il faut une réponse à un besoin réel du marché et les projets doivent aussi être suivis dans le temps, notamment ceux ayant une capacité d'expansion offrant d'éventuelles chances d'emploi.

5. Liste Bibliographique :

Drast-Dguhc, Guy Loinger et Claude Spoh, (2004) « prospective et planification territoriales-état des lieux et propositions », Mars 2004.

Fayolle et Verstraete, (2005) « Paradigmes et entrepreneuriat », Revue de l'entrepreneuriat, Vol.4, n°1, 2005.

ONS, (2013), « activité, Emploi et chômage », 4 trimestre 2013, N° 653, p7.

Pal Lesli, (2010) « analyse des politiques publiques », les presses de l'université de Montréal, 2010.

Saib Mohamed, (2014) « les politiques de l'emploi et les programmes actifs du marché du travail en Algérie », WorkingTogether Learning for Life (ETF), 2014.

SUREL.M, (2002)« Cours de politiques publique », Automne, 2002. <http://fgimello.free.fr/documents/cours-politiques-publiques.pdf>.